

# Macot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal

04 février 2013



Remise de la médaille d'honneur Départementale, Régionale et Communale le 18 février dernier par monsieur le maire à des employés communaux : madame Emilienne MEREL, 30 ans au sein de la fonction publique, madame Carole BONIN, 30 ans au sein de la fonction publique et monsieur Loïc HARDOUIN, 20 ans au sein de la fonction publique.



Les élèves des deux groupes scolaires de la commune (Macot et La Plagne) se sont retrouvés le 22 février à La Plagne pour fêter le carnaval tous ensemble...

**Présents :** M. Richard BROCHE, maire, Mme Sylvie MAITRE, adjointe, MM Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints

MM. Laurent BOCH, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, (pouvoir à M. Pierre OUGIER), M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à M. Michel BORLET), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. Yves BRIANÇON, conseiller municipal (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN,)

Madame Sylvie MAITRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Concernant le dernier conseil municipal du 14 janvier, monsieur le maire souhaite apporter quelques précisions sur le déroulement du conseil et sur le compte rendu. Concernant le compte rendu, il rappelle les différentes étapes de sa réalisation : écriture par le service concerné, correction de celui-ci par le maire et les directeurs de service. Ensuite, le compte rendu est envoyé à tous les élus afin qu'ils puissent le relire et apporter des précisions ou des corrections s'ils le souhaitent. Lors de cette étape, le compte rendu ne doit pas devenir une tribune politique et doit rester le plus neutre possible. C'est une des raisons pour laquelle, monsieur le maire n'a pas souhaité publier le discours intégral de monsieur Joël OUGIER SIMONIN lors du point concernant le retrait de ses fonctions d'adjoint au maire. En revanche, il précise qu'un encart mentionnant ce discours a été ajouté en fin de paragraphe. Monsieur le maire attire l'attention également sur le fait que la collectivité n'a aucune obligation quant à la réalisation de ce compte rendu et sur le fait de le distribuer à la population. Seules les délibérations sont des documents officiels et font foi des décisions prises par le conseil municipal. Ensuite, monsieur le maire tient à préciser, une nouvelle fois, que les travaux d'assainissement de la Roche de Mio sont totalement financés par des privés (restaurateurs, VÉOLIA, et la SAP) et par la commune de Bellentre, en aucun cas par les usagers de La Plagne. Il rappelle également que ce dossier a été validé par une majorité au conseil municipal ainsi qu'au conseil syndical du SIGP. En aucun cas, il n'a pris la décision tout seul. Monsieur le maire poursuit en déplorant le manque de civisme de certains élus, habitants, chefs d'entreprise qui remettent en cause l'intégrité des membres de la commission d'appel d'offres de la commune. Ces membres sont des élus qui travaillent bénévolement, sur chacun des marchés publics de la commune. Il ne peut tolérer que le travail de ces élus soit remis en cause quand certaines personnes osent dire que les marchés publics sont mal redistribués. Il rappelle que chaque marché fait l'objet d'une consultation avec un cahier des charges comportant des critères. L'analyse des offres et le choix réalisés par la CAO s'appuient totalement sur ces critères. Enfin, monsieur le maire souhaiterait que lors des conseils municipaux, les élus travaillent et débattent plutôt sur le développement de l'outil touristique et sur le meilleur moyen d'apporter des projets qui pourront faire vivre le territoire plutôt que de s'attarder sur des querelles sans fondement. Concernant le dernier compte rendu,

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN comprend tout à fait que son discours n'ait pas été retranscrit. En revanche, il fait remarquer qu'il avait demandé que soit retiré un passage qui n'avait pas été dit oralement par le maire lors du conseil municipal. Monsieur le maire confirme que le passage en question a été retiré.

Monsieur Laurent BOCH demande à répondre sur deux points au discours de monsieur Joël OUGIER SIMONIN lors du conseil municipal du 14 janvier :

- Il n'était pas au courant concernant le montage financier

des travaux de l'assainissement de Roche de Mio.

- Il explique qu'il a pris part au vote car monsieur le maire ne lui a pas demandé de sortir.

Monsieur le maire précise que les travaux de l'assainissement de Roche de Mio sont réalisés par le délégataire qui est une entreprise privée et qui ne dépend pas d'un marché public communal et qu'il avait présenté le montage financier aux élus lors des conseils municipaux du mois de juillet et de novembre.

## Affaires générales

### 1. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour deux dossiers de rénovation achevés :

- Monsieur Michel MARCHE – rénovation appt n°51 Mont Blanc à Plagne Centre : aide de 4 164,00 € (soit 2 082 € pour la SAP et 2 082 € pour la commune) pour 20 821,46 € TTC de travaux.

- Madame Annie LÉGER - rénovation appt n° 410 Le France à Belle Plagne : aide de 1 506,00 euros (soit 753 euros pour la SAP et 753 euros pour la commune) pour 7 529,83 euros TTC de travaux.

**Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les dossiers de rénovation achevés. (Votants : 19, pour : 19)**

### 2. BAIL SAISONNIER D'UNE SURFACE COMMERCIALE

Madame Sylvie MAITRE explique que ce point concerne la régularisation de l'occupation du local communal de 30 m<sup>2</sup> situé dans l'immeuble G1-G2 par monsieur Eric LEDEUX, gérant du restaurant «la Maison». Elle propose ainsi de passer un bail saisonnier avec monsieur Eric LEDEUX pour la période du 15 décembre 2012 au 15 septembre 2013 moyennant un dépôt de garantie de 500 euros et un loyer de 3 000 euros. Madame Sylvie MAITRE indique qu'il sera stipulé dans le bail que monsieur Eric LEDEUX ne pourra exercer qu'une activité de restauration dans ce local.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail saisonnier cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)**

### 3. TARIFS DES LOCATIONS DES EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC

Madame Sylvie MAITRE rappelle que certains commerces et restaurants peuvent être amenés à utiliser une partie du domaine public pour l'emprise de leur terrasse dans le cadre de l'exploitation de leur commerce.

Ces occupations donnent lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public et au paiement d'une redevance. Le tarif voté pour 2011/2012 était de 61,18 € le m<sup>2</sup>. La révision pour la saison hivernale et estivale 2012/2013 est donc calculée à partir de l'indice INSEE du coût de la construction. Madame Sylvie MAITRE propose ainsi de fixer le montant de la location 2012/2013 à 63,66 €/m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal approuve le montant de la location des emprises du domaine public pour la saison hivernale 2012/2013 à 63,66 €/m<sup>2</sup>.**

(Votants : 19, pour : 19)

#### **4. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À LA SOCIÉTÉ TRANS'LOC ALAIN BOUZON ET FILS**

Vu la demande faite annuellement par la société Trans'loc Alain BOUZON et Fils de louer un local attenant à la bagagerie de Plagne Centre, madame Sylvie MAITRE propose de passer avec ladite société une convention de mise à disposition pour la période allant du 1er décembre 2012 au 15 mai 2013 en contrepartie d'un loyer de 2 400 euros charges comprises et d'un dépôt de garantie de 1 000 euros.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)**

#### **5. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE**

Après avoir rappelé que le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir monsieur le premier adjoint dans ses fonctions par délibération du 14 janvier 2013, monsieur le maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur la suppression ou non de ce poste d'adjoint vacant. Il ajoute que la délégation d'urbanisme retirée au premier adjoint a été attribuée, par arrêté municipal, à madame Sylvie MAITRE, en sus de sa délégation « affaires sociales ».

Monsieur Michel BORLET s'interroge sur la pertinence de se passer d'un adjoint chargé de l'urbanisme à plein temps pour une commune support de station telle que Macot La Plagne.

Monsieur le maire rappelle qu'il ne reste qu'une année avant les prochaines élections. Monsieur le maire présente les solutions qui s'offraient à lui :

- soit il se chargeait lui-même de l'urbanisme.
- soit il proposait à un tiers cette délégation.

Il explique qu'il a proposé cette dernière à plusieurs conseillers municipaux qui ont refusé. Seule madame Sylvie MAITRE a bien voulu prendre cette fonction en sus de sa délégation. Il comprend tout à fait la crainte des élus au vu de l'importance de la délégation. Il assure que madame Sylvie MAITRE met tout en oeuvre afin que ce domaine continue à avancer, les gros dossiers étant étudiés conjointement par madame Sylvie MAITRE et lui-même. Madame Sylvie MAITRE indique qu'elle a conscience de l'importance de cette délégation et elle assure au conseil qu'elle suit les dossiers, en collaboration avec le responsable de l'urbanisme, le directeur général des services, et monsieur le maire.

Monsieur Patrice MEREL est du même avis que monsieur Michel BORLET et estime qu'une commune de l'ampleur de Macot La Plagne ne peut pas se passer d'un adjoint à l'urbanisme à plein temps.

Monsieur Jean Luc BROCHE fait remarquer, que lors du précédent mandat, l'adjoint à l'urbanisme était également adjoint aux travaux.

**Le conseil municipal décide de ne pas supprimer le poste d'adjoint vacant, et en conséquence décide de**

**maintenir à 5 le nombre des adjoints au maire. (Pour : 12, Joël OUGIER SIMONIN (+ pouvoir Yves BRIANÇON), Marin VIVET GROS, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Patrice MEREL, Laurent BOCH, Michel BORLET (+ pouvoir David ALLEMOZ), André BROCHE (+ pouvoir René ALLAMAND), Jean Marie GERMAIN, Robert ASTIER), Contre : 7, Richard BROCHE, Sylvie MAITRE, Bernard AUBONNET, Pierre OUGIER (+ pouvoir Ginette CRÉTIER), Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE.**

## **Ressources Humaines**

### **1. TRANSFORMATION D'UN POSTE DE BRIGADIER EN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL**

Considérant que l'agent concerné remplit les conditions d'accès au grade de brigadier chef principal, monsieur le maire propose de transformer un poste de brigadier en poste de brigadier chef principal.

**Le conseil municipal approuve la transformation de poste proposée ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)**

### **2. TRANSFORMATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 1ÈRE CLASSE EN DEUX POSTES D'AGENTS DE MAÎTRISE**

Considérant que les agents concernés remplissent les conditions d'avancement au grade d'agent de maîtrise, monsieur Robert ASTIER propose de transformer deux postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe en deux postes d'agents de maîtrise.

**Le conseil municipal approuve la transformation des postes proposée ci-dessus. (votants : 19, pour : 19)**

### **3. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATSEM 1ÈRE CLASSE EN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

Considérant que l'agent concerné remplit les fonctions d'avancement au grade d'ATSEM principal de 2ème classe, madame Sylvie MAITRE propose de transformer le poste d'ATSEM 1ère classe en poste d'ATSEM principal de 2ème classe.

**Le conseil municipal approuve la transformation de poste proposée ci-dessus. (votants : 19, pour : 19)**

### **4. TRANSFORMATION DE QUATRE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2ÈME CLASSE EN QUATRE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ÈRE CLASSE**

Monsieur Robert ASTIER informe que 4 agents des services techniques ont réussi l'examen professionnel pour accéder au grade d'adjoints techniques de 1ère classe. Par conséquent, monsieur Robert ASTIER propose de transformer 4 postes d'adjoints techniques de 2ème classe en quatre postes d'adjoints techniques de 1ère classe.

**Le conseil municipal approuve la transformation des postes proposée ci-dessus. (votants : 19, pour : 19)**

### **5. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE EN ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE**

Considérant que l'agent concerné remplit les fonctions d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, monsieur Robert ASTIER propose de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en adjoint technique principal de 1ère classe.

**Le conseil municipal approuve la transformation de poste proposée ci-dessus. (votants : 19, pour : 19)**

# Marchés - Travaux

## 1. AVENANT - PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX - LOT 3 «SANITAIRES PUBLICS» - STATION D'ALTITUDE

Monsieur André BROCHE rappelle que le marché «prestation de nettoyage des locaux communaux - lot 3 sanitaires publics» avait été attribué à Aim'nettoyage pour un montant forfaitaire annuel de 97 312,00 euros HT.

Au démarrage de la saison hivernale, il s'est avéré nécessaire d'intégrer au marché le nettoyage des sanitaires publics de la bagagerie de Plagne Bellecôte (ré-ouverts au public) ainsi que les parties communes de l'immeuble du «Grand Combin» à Plagne Soleil. Le montant de ces nouvelles prestations s'élève à 16 748,28 euros, portant le montant du marché à 114 060,28 euros HT.

Pour prendre en considération ces prestations supplémentaires, monsieur André BROCHE propose de passer un avenant au marché initial.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché de «Prestations de nettoyage des locaux communaux - lot 3 : sanitaires publics».**  
(Votants : 19, pour : 19)

## 2. AVENANT - MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANT ET COMBUSTIBLE

Monsieur Robert ASTIER explique que le seuil maximum de commandes de 50 000 euros concernant la fourniture de carburant et combustible ne semble plus être adapté à la situation, du fait:

- de l'augmentation constante des prix des produits pétroliers
- de la décision d'intégrer les services de la Maison du tourisme pour leurs propres véhicules de service à se servir en carburant au centre technique municipal
- de l'ajout d'un nouveau produit à livrer : le gasoil non routier (GNR), lié à la fermeture du garage de Plagne Centre et à destination des tracteurs, chargeurs.

Monsieur Robert ASTIER précise que la maison du tourisme payera le carburant utilisé.

Pour prendre en considération ce surplus de consommation, il est nécessaire de passer un avenant au marché « fourniture et livraison de carburant et combustible», portant le nouveau seuil du marché à 92 000 euros HT.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché «fourniture et livraison de carburant et combustible»** (Votants : 19, pour : 19)

# Urbanisme

## 1. CRÉATION COUR COMMUNE DE SERVITUDE ET AUTORISATION À DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE À M. ET MME ARPIN

Madame Sylvie MAITRE rappelle le projet d'extension de l'hôtel dénommé le Carlina à Belle Plagne appartenant à monsieur et madame Franck ARPIN.

Ce projet doit empiéter pour partie sur des parcelles communales section M n° 2757, 2762, 2758, 2732 et 2739.

De même, au vu du projet, il apparaît nécessaire de leur octroyer une servitude de cours communes ainsi qu'une servitude complémentaire pour la réalisation de la paroi cloutée sur ces parcelles.

Madame Sylvie MAITRE demande au conseil municipal d'autoriser ces servitudes ainsi que le dépôt du permis de construire sur les parcelles citées afin que monsieur et madame ARPIN puissent avancer dans leur projet.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'est pas contre le projet mais souhaiterait savoir qui va financer la liaison piétonne. Il voudrait également être certain que le dévoiement des réseaux d'eau potable sera pris en charge par les propriétaires.

Monsieur le maire explique que des réunions vont avoir lieu rapidement afin de définir ces points. Dans ce cas, monsieur Joël OUGIER SIMONIN voudrait que ceci soit clairement défini dans une convention. Madame Sylvie MAITRE précise que cette délibération permettra uniquement à monsieur et madame ARPIN d'avancer dans leur projet et de déposer un permis de construire. Ensuite, avant de leur accorder ce permis et lors de la vente du terrain nécessaire, une convention fixant les modalités et les obligations sera établie et validée lors du prochain conseil municipal. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN s'étonne du montage du projet : la commune donne son accord et elle fait part ensuite de ses conditions. Cela pourrait handicaper la réalisation du projet. Madame Sylvie MAITRE explique que monsieur et madame ARPIN ne peuvent pas avancer sur leur projet si la commune ne donne pas un accord de principe. Elle indique que monsieur et madame ARPIN ont déjà bien conscience des obligations qu'ils devront acquitter. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN et Laurent BOCH semblent sceptiques par rapport aux places de stationnement.

Pour les stationnements, monsieur le maire explique que l'extension va se réaliser en deux temps. La première année, les travaux vont porter sur la construction de quatre appartements avec un stationnement de surface prévu sur le terrain. Les chalets, réalisés ensuite, auront leurs propres parkings couverts.

Monsieur le maire indique que monsieur et madame ARPIN souhaitent impérativement débiter les travaux au printemps, donc ils ont besoin d'un permis purgé de tout recours pour cette date.

Suite à l'interrogation de monsieur Laurent BOCH sur les terrains à vendre, monsieur le maire explique qu'une partie des travaux comportera la vente de parcelles communales d'une surface d'environ 486 m<sup>2</sup>. L'autre partie, se réalisant en limite de terrain, seule une servitude de cour commune suffira. Monsieur Michel BORLET trouve que le projet est très intéressant et estime que la commune doit faire au mieux pour le faire avancer et aboutir.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN insiste sur le fait qu'il n'est pas contre ce projet mais regrette qu'aucune convention n'ait été présentée ce soir.

**Le conseil municipal accepte d'octroyer à la fois une servitude de cours communes, un droit d'enfourer une paroi cloutée ainsi qu'une autorisation de dépôt de permis de construire sur les parcelles communales section M n° 2337, 2757, 2762, 2758, 2732, 2739.**  
(Votants : 19, pour : 17, abstention : 2 Joël OUGIER SIMONIN (+ pouvoir Yves BRIANÇON) )

## **2. ECHANGE DE TERRAIN À PLAGNE VILLAGES AVEC LA COPROPRIÉTÉ LES SOLDANELLES**

Afin de régulariser l'emprise de terrains se situant au droit de l'immeuble les Soldannelles, madame Sylvie MAITRE propose l'échange de terrains comme suit :

- Acquisition de la parcelle section N n°2178 d'une surface de 2a 25ca et la cession des parcelles communales section N n° 2180, 1084, 1085 d'une surface respective de 50 ca, 71 ca, 2a77ca.

Cet échange s'effectuera sans soulte et précise que la valeur de celui-ci est fixée à 2 250 euros.

**Le conseil municipal approuve l'échange proposé ci dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour :19)**

## **3. ECHANGE DE TERRAIN AVEC MADAME JEANNE MARIE OUGIER - ROUTE DE LA REMISE.**

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Le pouvoir de monsieur Yves BRIANÇON n'est donc pas pris en compte.

Afin de pouvoir installer des conteneurs semi enterrés sur la parcelle section A n°3250p et régulariser l'emprise de la route, madame Sylvie MAITRE propose de procéder à un échange de terrain avec madame Jeanne Marie OUGIER comme suit :

- acquisition de la parcelle section A n° 3250p d'une surface de 320 m<sup>2</sup> appartenant à madame Jeanne Marie Ougier en échange de la parcelle communale section A n° 3252 d'une surface de 379 m<sup>2</sup>.

Cet échange s'effectuera sans soulte et fixe le prix du m<sup>2</sup> à 30 euros pour le salaire du conservateur. Madame Sylvie MAITRE ajoute qu'une indemnité d'arbres d'un montant de 180 euros sera versée à madame OUGIER.

**Le conseil municipal approuve l'échange proposé ci dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour :17)**

## **4. DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE PARKING DES POIRIERS À MACOT**

Madame Sylvie MAITRE rappelle le projet d'aménagement du parking public rue des Poiriers et l'installation de conteneurs semi-enterrés ainsi que la régularisation de l'emprise de la route.

Elle explique que les parcelles concernées proviennent d'une succession qui n'a pas été réalisée. Pour permettre à ce projet d'aboutir, il est nécessaire de demander au préfet d'engager une déclaration d'utilité publique afin d'obtenir la cession totale ou partielle de ces parcelles.

**Le conseil municipal demande à monsieur le préfet d'engager une déclaration d'utilité publique pour le secteur de la rue des Poiriers et décide ensuite de procéder à l'acquisition des emprises parcellaires nécessaires à l'aménagement du projet. (Votants : 19, pour : 19)**

## **5. PROJET DES SOCIÉTÉS MMV-PROMÉO À PLAGNE VILLAGES**

Madame Sylvie MAITRE rappelle le projet de réalisation d'un complexe immobilier type résidence à gestion hôtelière 4 étoiles à Plagne Villages par les sociétés MMV-PROMÉO.

Compte tenu de l'évolution de ce dossier, il convient d'accorder la faculté aux sociétés MMV-PROMÉO de déposer un permis de construire pour la réalisation d'un complexe immobilier type résidence à gestion hôtelière 4 étoiles d'une surface approximative de 9 900 m<sup>2</sup> sur les parcelles commu-

nales section N n°1910 et 2120 situées à Plagne Villages.

Elle explique que les sociétés MMV-PROMÉO ont besoin d'un accord de principe de la part de la commune afin d'avancer dans leur projet. Une première convention avait été présentée par le groupe mais cette dernière n'était pas conforme aux souhaits de la commune. De nombreux points étaient à revoir : Problématique du caravaneige, fiscalité, participation à l'Union syndicale, au télébus et aux navettes....

Madame Sylvie MAITRE indique que les services vont travailler sur cette convention rapidement afin de pouvoir la présenter au prochain conseil municipal.

Madame Sylvie MAITRE souligne la nécessité d'être vigilant sur le déplacement du caravaneige. Les sociétés MMV-PROMÉO sont tout à fait d'accord pour indemniser la commune pour le déplacement de celui-ci et sont prêts à mettre à disposition leurs déblais pour la réalisation de la plateforme correspondante. Il est donc important que la commune choisisse un emplacement rapidement et évalue au mieux l'indemnisation qui sera demandée à ces sociétés.

Monsieur Michel BORLET suggère de placer ce caravaneige sur le parking à l'aval de la résidence Vancouver à Plagne Soleil avec une passerelle piétonne le reliant au centre de la station.

Monsieur André BROCHE fait remarquer que cela va diminuer le nombre de places sur ce parking alors que le stationnement manque à Plagne Soleil.

Lors du choix du précédent aménageur, il semble à monsieur Joël OUGIER SIMONIN que la commune n'avait pas donné d'accord de principe tant que la convention n'était pas prête. Il aurait souhaité qu'il en soit fait de même pour ce projet. Monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer que si la commune avait agi de la même manière avec l'ancien aménageur, le projet aurait peut être abouti. Aujourd'hui, les sociétés MMV - PROMÉO souhaitent avancer rapidement afin de débiter les travaux en 2014. Le fait que la commune leur donne un accord de principe leur permet de travailler en simultané sur la convention et sur le permis pour perdre le moins de temps possible.

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle qu'aucuns travaux ne pourront débiter sans l'accord final de la commune, et sans une convention validée par le conseil municipal.

**Le conseil municipal autorise les sociétés MMV - PROMÉO à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un complexe immobilier type résidence à gestion hôtelière 4 étoiles d'une surface approximative de 9 900 m<sup>2</sup> sur les parcelles communales section N n°1910 et 2120 situées à Plagne Villages. (Votants : 19, pour : 18, abstention : 1, Joël OUGIER SIMONIN)**

## **6. CONCESSION DE TRAVAUX - PROJET HÔTELIER CHALET DES MOUTONS**

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal qu'une seule candidature a été déposée en mairie suite à l'appel à candidatures pour la concession de travaux devant permettre la réalisation d'un ensemble hôtelier innovant sur le site du chalet des Moutons à Plagne Bellecôte.

A l'issue de l'analyse, les capacités financières et techniques du candidat n'ont pas été considérées comme suffisantes.

Madame Sylvie MAITRE propose donc de déclarer la procédure infructueuse pour les motifs exposés et de mettre en oeuvre un nouvel appel d'offres.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN suggère de modifier la durée de la concession, initialement fixée à 50 ans.

Monsieur le maire rappelle que cette durée est négociable dans la consultation.

**Le conseil municipal prend acte du rapport d'analyse des candidatures et décide de déclarer la procédure infructueuse pour les motifs exposés et de mettre en oeuvre un nouvel appel à candidature pour une concession de travaux. (votants : 19, pour : 19)**

## Questions diverses

### LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics < 90 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

### TRAVAUX RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Monsieur André BROCHE présente le bilan financier de la tranche 2 des travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre. Le marché de travaux a augmenté de 11,8% pour cette phase 2012 soit 1 335 025 euros prévus pour 1 492 383 euros de travaux réalisés, soit + 157 359 euros de travaux supplémentaires. Cette augmentation est liée principalement aux travaux d'étanchéité, à l'ajout d'un ascenseur et la vidéo-surveillance. Les dépassements imputables au maître d'oeuvre sont de 1,22% inférieurs à sa tolérance contractuelle de 2%.

Monsieur Robert ASTIER demande si la réhabilitation de la fromagerie de Plagne Centre est incluse dans les montants pré-cités. Monsieur André BROCHE rappelle qu'une partie de ces travaux était prévue dans le marché initial. Les travaux en sus sont bien inclus dans ce bilan mais monsieur André BROCHE ne peut présenter l'état détaillé de ces travaux ce soir. Monsieur Robert ASTIER souhaiterait connaître le coût exact de cette réhabilitation. Monsieur André BROCHE prend note et présentera celui-ci au prochain conseil.

### COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES VERSANTS D'AIME (COVA)

Monsieur le maire rappelle que les statuts de la communauté de communes des Versants d'Aime ont été modifiés. Une délibération sera présentée au conseil municipal pour la validation de cette modification.

Monsieur le maire explique que cette modification porte sur le transfert de compétence pour pouvoir autoriser la Cova à réaliser une maison pluridisciplinaire de santé sur le canton d'Aime.

Monsieur le maire explique que ce transfert de compétence concerne uniquement la maison de santé pluridisciplinaire du canton d'Aime et en aucun cas les cabinets médicaux de station.

Monsieur le maire poursuit par la désignation des délégués des communes à l'intercommunalité. Il explique que pour la fin juin 2013, le nombre de délégués par commune doit être défini et validé suite à la réforme des collectivités territoriales. Il rappelle que les textes disent que la répartition de ces délégués se fera selon la population permanente. Pour le canton d'Aime, la répartition serait la suivante :

Aime : 9 délégués, Macot : 4 délégués, Côte d'Aime : 2, Landry : 2, Bellentre : 2, Peisey : 1, Granier : 1, Valezan : 1, Centron : 1.

Afin d'être cohérent, monsieur le maire propose que cette répartition soit calculée selon les critères de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, c'est à dire la population

avec les résidences secondaires. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN est tout à fait d'accord avec la proposition de monsieur le maire surtout que Macot participe pour 40 % au budget de la communauté de communes des Versants d'Aime.

Messieurs Paul BROCHE et Michel BORLET trouvent eux aussi plus logique cette répartition car ils estiment que les décisions doivent se prendre en fonction de l'outil touristique qui fait vivre tout le canton.

Monsieur le maire demande au conseil municipal son accord pour défendre cette proposition lors du prochain conseil communautaire.

Le conseil municipal valide cette proposition et demande au maire de défendre cette dernière aux prochaines séances des conseils communautaires.

### RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur Jean Luc BROCHE demande si la commune a prévu de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013-2014.

Madame Sylvie MAITRE présente aux élus les obligations de cette réforme. Actuellement, les élèves ont 24h de cours sur 4 jours. Dans la réforme, les élèves ont toujours 24h de cours, mais il devra être ajouté 4 h de temps périscolaire et la semaine se déroulera sur 4 jours 1/2.

Ces 4h de temps périscolaire sont bien sûr à la charge de la collectivité et représentent un coût d'environ 30 000 euros.

Cette réforme doit être discutée au niveau de l'intercommunalité afin d'harmoniser les transports scolaires et de réfléchir sur l'avenir des activités mises en place pour occuper les enfants le mercredi.

En conséquence, l'ensemble des écoles du canton ont souhaité repousser la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014-2015 afin de bien réfléchir sur son organisation.

Madame Sylvie MAITRE indique que cette réforme va entraîner un surcoût d'environ 1 400 000 euros pour le Conseil général (transport).

De plus, elle estime que cela va créer des inégalités au niveau des communes, car seules les plus riches pourront proposer des activités intéressantes.

### STATIONNEMENT BELLE PLAGNE

Monsieur Laurent BOCH fait part de la crainte des socio-professionnels de Belle Plagne par rapport au stationnement durant les vacances de février. Monsieur le maire indique qu'il les a rencontré et qu'ils sont prêts à mettre en place du co-voiturage et à utiliser les services de navettes mis en place. Monsieur Michel BORLET demande un peu de bons sens de la part de tout le monde et un peu plus de tolérance lors des semaines d'affluences.

### DÉNEIGEMENT

Monsieur Michel BORLET déplore une nouvelle fois l'utilisation de la fraise à neige sur la route. Il souhaiterait qu'un essai soit réalisé avec la mise en place de camion devant la fraise pour éviter le rejet de la neige sale dans les talus qui pollue l'aspect visuel de la station.

Monsieur le maire explique que ce fonctionnement est demandé par le Conseil général, qui ne souhaite en aucun cas le modifier. La mise en place de ces camions serait particulièrement onéreuse.

Monsieur Robert ASTIER suggère de faire un test pour évaluer l'impact et le coût de cette organisation.

Monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer que les services du Territoire développement locale (TDL) font déjà leur maximum mais n'ont pas les moyens de mettre en place une telle organisation. Il explique qu'au Québec, ce sont des camions par dizaines qui tournent toute la journée devant la fraise pour évacuer la neige.

Monsieur Laurent BOCH explique que 20 cm sur 100 mètres de long représente 100 m<sup>3</sup> de neige. Il faudrait alors 10 camions sur 100 mètres pour l'évacuer. En plus, monsieur Laurent BOCH rappelle les difficultés qui existent déjà pour le stockage de la neige.

Monsieur Michel BORLET trouve vraiment dommage qu'aucune solution ne puisse être trouvée pour garder une station propre.

Monsieur Laurent BOCH suggère de ne pas déneiger la route jusqu'au goudron depuis la Roche jusqu'à la station afin de garder des talus plus nets. Monsieur le maire rappelle de nouveau que le déneigement de cette route est géré par le département et que ce n'est pas leur volonté.

## LA CEMBRAIE

Monsieur Michel BORLET demande si la Cembraie de Plagne Centre ne pourrait pas être mise plus en valeur. Il propose une opération pédagogique et touristique en collaboration avec la Société d'aménagement de La Plagne qui s'appuierait sur la mise en place de panneaux explicatifs de cette cembraie sur les poteaux du télésiège du colorado.

## SMITOM (SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)

Monsieur Paul BROCHE souhaite évoquer l'avenir des déchets en tarentaise et du SMITOM suite à l'échéance des marchés des usines de Valezan et des Brévières fin 2014.

Il explique que la solution envisagée cet automne d'exporter la totalité des déchets de la vallée à Chambéry a été abandonnée car Savoie Déchets n'a pas la capacité d'accueillir un tel tonnage. La communauté de communes du canton d'Aime s'oppose à la construction d'une deuxième usine à Valezan.

Il suggère d'exporter uniquement les déchets des cantons de bas de vallée (Moûtiers, Bozel) vers Chambéry. L'usine de Valezan, quant à elle, accueillerait les déchets des cantons d'Aime et de Bourg Saint Maurice. De plus, cette solution limiterait les transports.

Monsieur le maire indique que la solution envisagée serait de conserver Valezan avec un tonnage de 18 000 T environ (représentant à peu près les deux cantons) et d'exporter le reste à Savoie Déchets.

Monsieur le maire rappelle que des réunions entre les élus du SMITOM et Savoie Déchets ont lieu afin de déterminer les modalités de transfert ou non de la compétence «traitement». Une fois qu'une solution sera trouvée, elle sera présentée à chaque collectivité compétente pour prendre la décision finale.

Deux solutions sont à l'étude :

- Relance d'une procédure de délégation de service public,
- Gestion en régie par Savoie Déchets.

Enfin monsieur le maire explique que les collectivités pourront toujours donner leur avis car toute modification de l'usine devra être validée soit par une déclaration de travaux, un permis d'aménager ou un permis de construire de la commune support qui est Valezan.

La séance est levée à 21h30

Prochains conseils municipaux :

Lundi 04 mars 2013 à 19h30

Lundi 18 mars 2013 à 19h30 - vote du budget

## LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA12/37	Maintenance des ascenseurs	SCHINDLER	7 219,00 €	8 633,92 €

## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ EN 2013

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M1035	SARL BMC LOISIRS	Plagne 1800	Extension chalet

### Inscription école macot chef lieu

La commune de Macot La Plagne vous informe qu'une classe du groupe scolaire de Macot chef lieu est de nouveau menacée de fermeture.

**Nous demandons aux parents ayant des enfants, devant être scolarisés à la rentrée 2013/2014, de venir s'inscrire le plus rapidement possible en mairie afin de pouvoir maintenir cette classe ouverte.**

Papiers nécessaires pour l'inscription de l'enfant : Livret de famille/Justificatif de domicile/Carnet de santé.

## CÉRÉMONIE EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DE TUNISIE ET MAROC 19 MARS 2013 À 18H00

Monument aux morts du Chef lieu - vin d'honneur en salle des mariages

## URBAN PLAGNE

DU 27 MARS AU 1ER AVRIL

Plagne Bellecôte - renseignements : 04.79.09.02.01

## LA TÉL'M

SAMEDI 06 AVRIL - 7e édition

Rassemblement de télémark - Plagne Aime 2000 - Renseignements : 04.79.09.04.75 ESF Plagne Aime 2000

## SLALOM DES PROPRIÉTAIRES, DES AMOUREUX ET DES FIDÈLES DE LA PLAGNE

organisé par l'Association des propriétaires de La Plagne (APLP) - ouvert à tous, adultes et enfants. Gratuit - inscription sur place

**Mercredi 13 mars 2013 - stade Jean Luc Crérier à Plagne Centre**

Rendez vous à 13h au pied du stade  
Renseignements sur le site [aplp.fr](http://aplp.fr).

## CONCOURS DE BELOTE

SAMEDI 30 MARS 2013 À PARTIR DE 20H

organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne  
Salle polyvalente de Macot chef lieu  
20 euros la doublette, inscription sur place

## BIBLIOTHÈQUE - SITE DE LA PLAGNE

LE PAYS DE RIEN

**Mardi 16 avril à 18h30** à la bibliothèque de La plagne

spectacle de la compagnie le géant de granit  
Théâtre à lire - Le pays de rien est un petit bijou de magie en même temps qu'une réflexion sur la vie et le rapport au monde.

Spectacle familial à partir de 5 ans. Durée: 52 min - renseignements : 04.79.22.45.38 Gratuit

## BIBLIOTHÈQUE - SITE DE MACOT CHEF LIEU

renseignements : 04.79.09.73.76

Prochaines Séances «bébés lecteurs» de 10h à 10h 45:

**jeudi 21 mars, jeudi 18 avril et jeudi 30 mai.**

**Jeudi 04 avril, de 9h à 11h**

salle sous le groupe scolaire Macot chef lieu  
En partenariat avec le relais RPAM, animation autour de l'opération «premières pages : présentation du livre.  
Racont' tapis «le rouge Matou» -  
Autres animations proposées par Marie du relais RPAM.

## EXPOSITION SUR LES INSECTES

A partir du 1er mai.

Une exposition de «Savoie-biblio» qui propose un parcours dans le monde des insectes, foisonnant et captivant.

## SPECTACLE THÉÂTRALIRE - LE PETIT CHAPERON UF

**Mardi 07 juin à 18h30 :**

Compagnie Tournesol - Salle polyvalente de Macot chef lieu - Entrée gratuite - tous publics à partir de 8 ans - durée 45 min.

## HORAIRES SALLE OMNISPORTS («PIERRE LEROUX»)

A partir du Lundi 17/12/12 au vendredi 26/04/13

Lundi 10h/12h – 15h/21h

Mardi- Mercredi et Jeudi 09h/12h – 15h/21h

Vendredi 09h/12h – 15h/20h

Ouverture à 14h00 en cas d'intempéries

**Permanences mairie**

Mardi et Vendredi de 09h00 à 12h00

## HORAIRES CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

**Horaires saison hivernale**

7jours sur 7 de 8h30 à 18h30

## HORAIRES BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

**Horaires saison hivernale à partir du 24 décembre**

Lundi/Mardi/jeudi : 15h à 18h30

Vendredi : 9h30-12h30

## HORAIRES DÉCHETTERIE LES PRAZ - VALEZAN

**Horaires saison hivernale à partir du 24 décembre 2012 jusqu'au 18 mars 2013**

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi : 13h30 à 17h30

Samedi : fermée

**Du 18 mars 2013 à mi-décembre 2013**

Lundi au samedi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h.

INFORMATIONS : 04 79 55 40 27

## HORAIRES BIBLIOTHÈQUE MACOT CHEF LIEU

Mardi : 10h-12h

Mercredi : 15h-18h

Vendredi : 16h-19h

Samedi : 17h-19h

## Collecte de vêtements

Quatre nouveaux points de collecte des vêtements viennent d'être mis en place par la communauté de communes des Versants d'Aime dans le cadre de son action en faveur de la récupération des textiles en fin de vie :

- Macot (depuis le 17 janvier dernier)- en face de la bibliothèque du chef lieu

- Centron - près de la mairie à côté du chalet carton

- Landry - avenue de la gare à côté du chalet carton

- La côte d'Aime - au Moulin du Crêt - à côté du chalet carton

La communauté de communes des Versants d'Aime vous rappelle que vous pouvez également déposer vos vêtements dans le conteneur derrière la poste à Aime et dans les trois déchetteries cantonales (Le Praz à Valezan, Montroli à Bellentre et les Bouclets à Plagne 1800).  
Dépôt autorisé : les vêtements inutilisés mais aussi le linge de maison (drap, rideau, serviette), la maroquinerie (sac, ceinture), les chaussures par paire... Tous ces éléments doivent être propres et mis dans un sac.

Vos dons sont envoyés dans un centre de tri situé à Ugine. S'ils sont en bon état, ils sont dirigés vers les personnes dans le besoin. Sinon, ils sont utilisés comme chiffon dans l'industrie ou effilochés pour faire des panneaux isolant.

Contact : Tel : 04 79 55 40 27. E-mail : [contact@versants-daime.fr](mailto:contact@versants-daime.fr). Internet : [www.versantsdaime.fr](http://www.versantsdaime.fr)